



Venez vous informer!

EDITO :

Pour rappel, lorsqu'il travaille ou qu'il est en Arrêt de Travail et Maladie Professionnelle (AT/MP), le salarié acquiert pleinement 2,5 jours par mois, soit 30 jours (ouvrés) par an.

Un délai de 2 ans dans lequel le salarié doit faire sa demande de régularisation.

Seulement pour les salariés ayant quitté leur entreprise, une prescription de 3 ans à compter de la rupture de leur contrat de travail.

Aujourd'hui plusieurs salariés n'ont toujours pas obtenu cette régularisation !! Restez vigilant, la CGT vous rappellera vos droits.

Retrouver les échos de votre CSE du mois de janvier en flashant le QR CODE ci-contre



Fiche de poste où es-tu ?

■ En 2024, l'annonce était faite que nous les aurions avant la fin de l'année, et petit à petit c'était fin d'année et nous voilà en 2025. On ne va pas spéculer sur une hypothétique date ou période de l'année.

Ce dont on est sûr pour le moment, ce sont les incohérences qui peuvent exister par exemple entre deux opérateurs au même poste, avec des fiches emploi différentes. Ou encore des opérateurs à qui on demande toujours plus de polycompétences sans reconnaissances de celles-ci comme si tout cela allait de soi. Ce n'est plus avoir des cordes à un arc, on pourrait jouer de la harpe avec toutes ces cordes. Pour la hiérarchie pas de problème, cette mélodie leur convient, de même d'avoir plusieurs cotations différentes (fiche emploi) avec fiche de poste différents sur un même poste de charge.

Le risque qui va se poser avec cette mascarade, c'est que les salariés vont finir par faire une grève du zèle. C'est-à-dire faire le strict minimum puisqu'il n'y a aucune reconnaissance d'aucune forme, si ce n'est une tape sur l'épaule.

La dernière annonce était que le déploiement commencera au secteur assemblage et celui-ci aura pour but de bien définir les tâches de chaque salarié au quotidien. Quand ça ?? en 2025, peut-être en cadeau de Noël...

Le saviez-vous ?

■ **Immobilier** : Une opportunité à ne pas manquer pour la direction d'acquérir du terrain en face de la gare. Notre direction étudie les possibilités de travaux et les compatibilités avec le PLUI. On ne peut qu'espérer un heureux dénouement, quand on connaît le problème de place que nous avons sur notre site. Nous déplorons le silence de la direction en ce qui concerne ces projets, comme celui de la zone « Larrouy ».

C'est pourtant ces discussions entre direction et partenaires sociaux qui garantiront un avenir à Bidos.



ENSEMBLE, SAUVONS DES VIES...

La CGT appelle à la mobilisation pour le don du sang dans notre entreprise !!

Le don du sang permet, en seulement 10 minutes, de prélever simultanément tous les composants sanguins. Il répond aux besoins transfusionnels les plus fréquents, qu'ils soient réguliers - comme chez les patients atteints de cancer – ou ponctuels, par exemple en cas d'hémorragie lors d'un accouchement.

Parce que les besoins des malades sont quotidiens, il est important de donner son sang tout au long de l'année. Jusqu'à 6 fois par an pour un homme et 4 fois par an pour une femme.

Par le passé, nous nous sommes mobilisés sur le site pour garantir un volume suffisant de poche de sang.

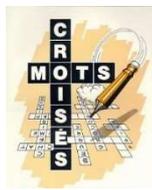
Malheureusement, à cause du COVID l'affluence est tombée à 24 donneurs pour la dernière collecte.

Aujourd'hui, si 60 personnes donnent leur sang, les collectes reprendront sur le site.

Nous viendrons d'ici peu de temps à votre contact pour voir si un tel projet est réalisable.



Les dates à retenir :



CSE LE 12 JUIN

CSE LE 26 JUIN

NEGOCIATIONS
« ACCORD TEMPS DE
TRAVAIL » A DEFINIR

POUR RAPPEL, APPEL A LA
GREVE JUSQU'A RENEGOCIATION DE
L'ACCORD COMPETITIVITE :

- 1H EN FIN DE POSTE LE
MERCREDI ET LE VENDREDI.
- DE 15 MIN A LA JOURNEE LE
SAMEDI.



Genre de leadership qu'exerce une personne en position de pouvoir avec une volonté de rejeter. On peut aussi parler de culture d'entreprise excluante.



Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

Lieu de travail :

Bulletin à renvoyer à un élu

CGT ou par mail :

cgt.messierdowtybidos@orange.fr

Pour gagner sur vos revendications, **se syndiquer c'est être plus fort.**



Ne pas jeter sur la voie publique.

Verticale :

- Qui a une ambition ou une estime de soi démesurée, se prenant pour plus important qu'il ne l'est réellement.
- Qui dissimule sa véritable nature ou ses véritables intentions, souvent en jugeant les autres pour ce qu'il fait lui-même.
- Qui est calme et serein.
- Bassin de natation.
- Large route à double chaussée réservée aux véhicules automobiles, protégée, sans croisements ni passages à niveau.
- Individu qui utilise un produit « cmr » qui se protège lui mais pas les autres.
- Qui manifeste un orgueil méprisant, se croit supérieur aux autres.

Horizontal :

- Qui possède la même adresse de la main droite et de la main gauche.
- Dispositif d'enregistrement pour les flux audio / vidéo analogiques. S'utilise avec un magnétoscope.
- Mot classé vulgaire mais utilisé dans notre région fréquemment !! il définit une personne qui se comporte de façon déplaisante ou déplacée, par manque d'intelligence de savoir-vivre ou de scrupules et insensible aux plaintes des autres.
- Refus d'accepter la diversité d'opinions ou de comportements. Peut s'appliquer à un manager ou collègue rigide.
- Se dit parfois de quelqu'un considéré (ou se considérant lui-même) comme hors de portée des sanctions, critiques ou responsabilités.
- Attitude de fermeture d'esprit, souvent liée à une idéologie ou croyance, qui pousse à rejeter ceux qui pensent différemment.
- Personne qui a plusieurs critères des mots présents dans ce jeu ; on peut les retrouver dans toutes les catégories sociaux professionnelles et même à des postes de responsable de service.
- Se trouve au bord de l'eau ou de voie ferrée